



Centre des approvisionnements- bureau d'Ottawa  
Services du matériel et des acquisitions  
200 rue Kent, Poste 9W087  
Ottawa, Ontario  
K1A 0E6

**Le 2 février 2017**

**Sujet: Invitation à Soumissionner à un Projet de Marché: FP802-160398**

**Titre: Installation de pontons flottants au Quai de Carleton**

**Lieu des travaux: Carleton, Québec**

**Addenda: No. 01**

Suite à l'invitation à soumissionner susmentionnée et précédemment publiés sur le site électronique d'appels d'offres du gouvernement du Canada (SEAOG), AchatsetVentes.gc.ca, Addenda No.01 est publiées ici-bas.

**Pêches et Océans Canada**

**Date de clôture : Mardi le 7 février 2017**  
**Heure de fermeture des soumissions : 14 h (HNE)**  
**Numéro de l'appel d'offres : FP802-160398**

---

## **QUESTIONS et RÉPONSES**

**1. Question d'un soumissionnaire:**

Combien est-ce qu'il y a de blocs amortisseurs et à quel(s) item(s) leur fabrication, livraison, et installation doivent-ils être inclus?

**Réponse 01 du MPO:**

Il y a 11 blocs amortisseurs, soit un bloc amortisseur par chaîne. Le paiement pour les blocs amortisseurs suit la même logique que pour les chaînes, i.e. qu'ils sont payés aux items 4.3.1 et 4.3.2.

**2. Question d'un soumissionnaire:**

L'installation de la plaque d'attache du bras d'ancrage allant sur le bloc de passerelle doit être à quel poste puisqu'elle est décrite dans les postes 4.2.2 et 6.2 (5.2 dans le tableau des prix)?

**Réponse 02 du MPO:**

Les plaques d'attache du bras d'ancrage sont payées aux postes 4.2 (on doit les retirer de l'item 6.2).



3. **Question d'un soumissionnaire:**

Quels sont les armatures devant être galvanisées?

**Réponse 03 du MPO:**

Aucune. Suivre en priorité l'article 2.1 de la section 03 20 00.

4. **Question d'un soumissionnaire:**

Au devis (32 11 23), la fondation granulaire est demandée à une épaisseur de 150mm, mais la feuille 6 des plans indique 200mm. Quelle est la bonne épaisseur?

**Réponse 04 du MPO:**

La fondation granulaire sous le bloc de béton est 150 mm. La fondation sous la dalle est 200 mm pour se conformer à l'existant.

5. **Question d'un soumissionnaire:**

Le poste 6.2 (5.2 dans le tableau des prix) demande la protection et le renforcement de la palplanche existante pour la protéger durant les travaux. Quel est le renforcement demandé? Est-ce qu'il y a des photos pour constater l'état des palplanches?

**Réponse 05 du MPO:**

La méthode de renforcement de la palplanche est à définir par l'entrepreneur mais doit faire l'objet d'une approbation préalable par le ministère. La protection des palplanches peut être interprétée comme une exigence selon l'article 1.4.4 de la section 01 73 00 ou l'article 3.2.4 de la section 02 41 16. La palplanche n'est pas en bon état. **Nous joignons quelques photos des palplanches en place.** De plus, une base de treuil semblable au bloc de passerelle a été construite en 2016 tout près du site des travaux; **nous joignons quelques photos supplémentaires** pour permettre de mieux visualiser l'intérieur du quai et l'état des palplanches.

6. **Question d'un soumissionnaire:**

Quelles sont les charges allouées sur le quai? Dans la zone de restriction pour aucune circulation, est-ce que les charges statiques sont permises? SI oui, quelle est la charge permise?

**Réponse 06 du MPO:**

Aucune charge n'est permise dans les zones restreintes sur le quai, i.e. aucun charge statique ni dynamique. Sur le quai éperon en encaissements de bois, c'est une charge maximale équivalant à un véhicule de 3,5 tonnes qui y est permise. Il n'y a aucune restriction dans le secteur du bloc de passerelle, i.e. dans la descente vers le quai éperon.



**7. Question d'un soumissionnaire:**

Est-ce possible d'avoir le détail du fil électrique du treuil? Quel type de fil? Est-il dans un conduit? À quelle profondeur est-il?

**Réponse 07 du MPO:**

Le fil électrique du treuil est installé directement sur le tablier du quai. Selon les informations disponibles, il s'agit d'un fil teck 3c#10 inséré dans un tube protecteur, mais cette information devra être vérifiée par l'entrepreneur au chantier. Nous joignons quelques photos du fil pour une meilleure compréhension.

**8. Question d'un soumissionnaire:**

Dans l'appel d'offre du projet en titre, on nous parle de 50 tonnes de contaminé catégorie BC, nous aimerions savoir où se situe ce contaminé et de quel type il s'agit (C10 C50?, Btex?, HAP? Ect...)

**Réponse 08 du MPO:**

La contamination du sol à excaver dans la plage B-C concerne une teneur trop élevée en manganèse.

**9. Question d'un soumissionnaire:**

À quel endroit doivent être installées les pièces T8, T9, T11, T12, et T13?

**Réponse 09 du MPO:**

C'est une erreur, ces pièces ne sont pas requises pour ce projet en particulier.

**10. Question d'un soumissionnaire:**

Concernant les billettes de styromousse, les dimensions demandées (250mm x500mm x 2400mm) ne sont pas standard. Dans l'industrie, afin d'atteindre la flottabilité demandée de 276 kg/un, les dimensions minimales possibles des blocs de styrousses est de 254mm x 508mm x 2438,4mm, soit plus grand que celui demandé. Est-ce que les dimensions standards de l'industrie (254mm x 508mm x2438,4mm) sont acceptées dans le cadre du présent projet?

**Réponse 10 du MPO:**

Oui.

**11. Question d'un soumissionnaire:**

Est-ce que la nouvelle dalle de tablier devant être coulé en place (autour du bloc de béton préfabriqué) doit avoir une épaisseur précise ? Aucune information n'est donnée. Aussi, est-ce que cette dalle doit être armée ?

**Réponse 11 du MPO:**

Il faut respecter les mêmes caractéristiques que celle en place, i.e. une dalle de 200 mm d'épaisseur avec treillis métallique standard.



**12. Question d'un soumissionnaire:**

Sous la dalle du tablier coulé en place, il est demandé de mettre en place une couche de pierre nette 10mm. De quelle épaisseur est cette couche ?

**Réponse 12 du MPO:**

200mm tel que spécifié au plan. La pierre nette est requise car les travaux seront faits en hiver.

**13. Question d'un soumissionnaire:**

Sous le nouveau bloc d'ancrage de la passerelle, nous devons mettre un coussin de pierre nette enrobé de géotextile. Le devis parle de 2 dimension de pierre nette (10mm et 56mm). Quelle est la dimension de la pierre de ce coussin ?

**Réponse 13 du MPO:**

La pierre nette doit être de catégorie 10 mm.

**14. Question d'un soumissionnaire:**

Est-ce que vous avez une analyse de sol pour le matériel contaminé à disposer ?

**Réponse 14 du MPO:**

Oui, mais elle l'ampleur de l'analyse couverte par cette étude ne justifie pas de la fournir pour l'appel d'offres. Voir notre réponse à la question #8 ci-haut.

**15. Question d'un soumissionnaire:**

À l'article 3.5.2.5 de la section 01 35 43, c'est inscrit que nous devons utiliser de l'équipement à l'huile biodégradable, est-ce que ça concerne uniquement la pelle hydraulique ?

**Réponse 15 du MPO:**

Oui, et uniquement si cette pelle se retrouve sur le plan d'eau (sur une barge par exemple ou sur une plage exondée).

**16. Question d'un soumissionnaire:**

À la section 01 52 00, il est inscrit que nous devons fournir une embarcation sécuritaire d'un minimum de 25 HP pour le représentant du ministère. Est-ce que cette clause s'applique vraiment au présent projet ? Les pontons sont facilement installables sans avoir de bateau et le chantier est visuellement accessible à partir du quai existant. Selon moi, cette clause s'applique plus à des projets en mer...

**Réponse 16 du MPO:**

Cette clause s'applique en tout temps pour nos chantiers, surtout en période hivernale. Il faut pouvoir récupérer aisément un travailleur qui serait tombé à l'eau.



**17. Question d'un soumissionnaire:**

Il faut installer des bureaux de chantier selon le devis, or, la grosse partie des travaux qui consiste en la construction des pontons se fera en atelier, est-ce que nous devons réellement installer des bureaux de chantier même s'il n'y aura probablement pas plus que deux semaines de travaux au chantier ?

**Réponse 17 du MPO:**

Non, cette clause est retirée du mandat compte tenu de la courte durée du mandat sur place.

**18. Question d'un soumissionnaire:**

Certaines pièces métallique sont présente sur les plans mais ne semblent pas requises. Est-ce normal ? C'est le cas pour les pièces suivante : T8, T9, T11, T12, T13.

**Réponse 18 du MPO:**

Voir notre réponse à la question #9 ci-haut.

**19. Question d'un soumissionnaire:**

Avez-vous une longueur approximative de la chaîne 19mm qu'il faut fournir.

**Réponse 19 du MPO:**

La longueur prévue pour les chaînes est environ de 175 m. Cette longueur a été déterminée de la façon suivante :

- Chaque bloc amortisseur doit être installé à environ 1/3 de la longueur totale de la chaîne à partir du ponton.
- Le bloc amortisseur doit être appuyé au fond marin à mi-marée.

**20. Question d'un soumissionnaire:**

Afin de pouvoir compléter votre soumission, j'ai besoin de savoir le fini des morceaux de bois traite. Soit brut 4 faces, blanchi 4 faces, brut 3 faces et 1 face blanchi, etc.

**Réponse 20 du MPO:**

Le bois traité pour les pontons peut être brut sur les 4 faces.

**Tous autres termes et conditions de cette exigence demeurent inchangés.**

**Les soumissionnaires doivent accuser réception du présent addenda en apposant leur signature dans l'espace prévu ci-dessous et en joignant une copie du présent document à leur soumission.**



Veillez agréer mes salutations distinguées.

**Lynda Coulombe**

Agent principal des contrats

Téléphone: (613) 993-2839

Courriel: [Lynda.Coulombe@dfo-mpo.gc.ca](mailto:Lynda.Coulombe@dfo-mpo.gc.ca)

---

***ACCUSÉ DE RÉCEPTION***

**Nom de l'entreprise** \_\_\_\_\_

**Signature** \_\_\_\_\_



MAXIMUM  
3.5 t  
EN  
SURCHARGE

13592

1-800-967-0844  
Division des Services aux Clients  
Section des permis et des taxes  
Canada

MAXIMUM  
3.5 t



EN  
SURCHARGE

Yellow informational sign with illegible text.











